

## 8 Faits divers &amp; Justice

## Faux et usage de faux et trafic de documents administratifs

## Un trio aux idées fertiles

AEE

Libreville/Gabon

**C'EST** un coup de filet que vient de réaliser la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale en mettant hors d'état de nuire trois individus soupçonnés de falsification de divers documents administratifs. Il s'agit d'un Gabonais, Modeste Ntoutoume Koumou, agent au ministère des Affaires étrangères, et deux Congolais (RDC), Patrick Ngoma - présenté comme le cerveau du groupe - et Giovanni Efulu.

Selon une source proche du dossier, le trio de malfaiteurs se livrait à la falsification de divers documents administratifs, contre des sommes d'argent variant entre 1 et 3 millions de francs. Pour faire leur coup, ils disposaient d'un impressionnant arsenal de plus de cent tampons de différentes administrations publiques et privées, notamment des Forces de police nationale (FPN), des établissements bancaires, des corps judiciaires, des établissements scolaires, des universités et grandes écoles..., et du matériel informatique high-tech.

« Chacun avait sa partition à jouer », renseigne la même source. Ainsi, Giovanni Efulu était chargé d'entrer en contact avec de potentiels clients, jusqu'au-delà des frontières gabonaises. « Plusieurs personnes sont allées en Occident grâce à cette association de malfaiteurs. De nombreux enfants et leurs parents sont entrés frauduleusement sur le territoire gabonais, avec des documents établis par Patrick Ngoma », confie une autre source.

**RENDRE SERVICE.** A l'arrivée au Gabon de leurs protégés, Modeste Ntoutoume Koumou était chargé de les récupérer soit à l'aéroport, soit dans



Photo : AEE

Patrick Ngoma, le présumé cerveau de la bande.



Photo : AEE

Ici, des actes de naissance encore vierges retrouvés au domicile de M. Ngoma.

un tout autre lieu prévu à cet effet, et de les conduire dans une maison louée pour la circonstance. Le temps pour eux d'être en possession du reste des

documents essentiels pour circuler librement en République gabonaise. D'ailleurs, lors de la perquisition du domicile en question, les agents y ont



Photo : AEE

Ntoutoume Koumou (D) et Giovanni Efulu, ses présumés complices.



Photo : AEE

Les différents faux tampons détenus par les faussaires, présentés sur un papier.



Photo : AEE

Le groupe de personnes trouvées dans l'appartement, attendant la délivrance des documents.

trouvé une quinzaine d'individus en provenance du Congo-Brazzaville et du Cameroun.

Depuis son arrivée au Gabon, il y a près de vingt ans, le Congolais Patrick Ngoma a déjà été arrêté pour des faits similaires. Mais, curieusement, il n'aura pas passé beau-

coup de temps en prison. Voyant le côté lucratif de l'affaire, il s'est aussitôt relancé dans la falsification des documents administratifs et ce, jusqu'à son interpellation qui a été rendue possible grâce à une source anonyme qui a saisi les agents de la DGR. Interrogé par notre repor-

ter avant son déferrement, Patrick Ngoma a répondu qu'il s'agit tout simplement pour lui de « rendre service aux personnes désireuses de quitter leur pays, en leur épargnant les tracasseries administratives. » Le trio a été déféré devant le parquet de Libreville mardi dernier.

## Vol à la tire / Quartier Cocotiers

## Pris au piège

COE

Libreville/Gabon

**Il y a un mois, Dieudonné Mi. (23 ans) et Jean-Marie Mi-Mi-N. (18 ans) avaient arraché un sac à main à une dame d'une cinquantaine d'années. Ils attendent désormais leur procès... à l'ombre.**

**RAPPEL** des faits. Vers les

18 heures la victime, au volant de son véhicule en compagnie de son époux, cherche à se garer au quartier Cocotiers. Alors qu'elle est en train d'effectuer la manœuvre, elle est surprise par Jean-Marie Mi-Mi-N. qui force la portière, avant de s'emparer du sac à main de la dame. Résistant à son agresseur, elle est projetée au sol. L'impact lui vaudra une fracture de l'omoplate.



Photo : COE

Les deux Minko dans les locaux de la police.

Dans le sac dérobé, une tablette, deux téléphones portables et une somme de 45 000 francs. Un peu plus loin, le voleur est rejoint par son complice, Dieudonné Mi., qui l'aide ensuite à écouler la marchandise.

Les investigations menées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) vont vers Jean-Marie, connu des populations de Cocotiers, où il opère depuis longtemps.

Mais lorsque l'individu apprend qu'il est recherché, il se réfugie chez un de ses amis, à Nzeng-Ayong. Son complice présumé Dieudonné Mi. sera quant à lui neutralisé à Cocotiers. Ce dernier, plutôt coopératif, conduit les agents auprès du fuyard. Mis hors d'état de nuire, les deux acolytes ont reconnu les faits à eux reprochés. Les portes de la prison leur ont été ouvertes.